

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE L'UNIVERS DES PETITS	Numéro de permis 1081020	Date d'inspection Le 27 mars 2019	
Nom de l'établissement Garderie l'Uivers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La garderie répond aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'affichage complet, dossier des employés complet et à jour.  
Les dossier financier sont tenu sur les lieux.

Lors de ma visite, l'horaire affiché a été respecté: Exercices avec enfants, causerie, activité dirigé (peinture).

original signé par  
Linda Losier

Le 27 mars 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Chantal Mainville

Le 27 mars 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date